

☎ : 03/27/67/86/02

📠 : 03/27/63/50/80

✉ : mairie.beaufort@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

14 NOVEMBRE 2022

Ordre du jour :

Délibérations :

- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Régies : actualisation modes de recouvrement et ouverture de comptes Dépôt de Fonds du Trésor
- Décisions modificatives
- Bail location du terrain de foot
- Achat de mobilier scolaire d'occasion à la commune de Glageon

Questions diverses

L'an deux mil vingt-deux le 14 novembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUFORT, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Thérèse PECHER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Convocation faite le 7 novembre 2022

Etaient Présents: Thérèse PECHER, Maire, Dominique VERCLYTTE, André RIVART, Pierre BOUCNEAU, Annie VEY, Francine ROSIER, Rémi SUQUET, Ludovic LIENARD, Josée PAQUET, Patricia BARTHOLOME, Bernard LEMAIRE, Jean-Luc BLAMPAIN, Arnaud DENEUVILLE

Etaient Absents : 0

Etaient Absents excusés : Annie BRICOUT (procuration à Dominique VERCLYTTE), Alice RENSON (procuration à Patricia BARTHOLOME)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Dominique VERCLYTTE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Délibérations

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Dans son courrier du 26 octobre dernier, Monsieur le Préfet du Nord informe la commune de Beaufort de la nécessité de procéder à la désignation d'un conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité :

Madame BRICOUT Annie

Modification de l'acte de création de la régie cantine, accueil périscolaire et ouverture d'un compte dépôt de fonds de trésor

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune va très prochainement ouvrir un portail BL ENFANCE permettant la réservation et le paiement par les familles des factures garderie et cantine. Dans le cadre de la mise en place de ce portail famille, il est proposé d'ouvrir pour un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie cantine et accueil périscolaire.

Celui-ci permet en effet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor public et donc un « créditement » accéléré de la trésorerie de la collectivité. En outre, l'existence d'un DFT facilite la mise en place des paiements par carte bancaire, que ce soit par internet, via le portail Famille qui sera installé courant décembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie précitée : Cantine-accueil périscolaire
- autorise la modification de l'acte de création de régie en y ajoutant les articles suivants:

- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur en sa qualité auprès de la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP).

- L'article 8 est modifié portant le versement auprès du comptable public des justificatifs des opérations de recettes au minimum tous les 2 mois.

- Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- Numéraires
- Chèques
- Carte bancaire

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Modification de l'acte de création de la régie de location de la salle socioculturelle et de la salle des association et ouverture d'un compte dépôt de fonds de trésor

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir pour un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour la régie location de la salle socioculturelle et de la salle des associations pour son bon fonctionnement.

Celui-ci permet en effet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor public et donc un « créditement » accéléré de la trésorerie de la collectivité. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture d'un Compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie précitée : salle socioculturelle et salle des associations
- autorise la modification de l'acte de création de régie en y ajoutant les articles suivants:

- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur en sa qualité auprès de la Direction régionale des Finances Publiques (DRFIP) avec l'ajout d'un article à l'acte constitutif.

- L'article 8 est modifié portant le versement auprès du comptable public des justificatifs des opérations de recettes trimestriellement.

- Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

- Numéraires
- Chèques

- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décisions modificatives budgétaires

- Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la CAMVS en date du 22 septembre dernier. Une DM a alors été prise et doit être rapportée ce jour. Il y a en effet un protocole d'écriture à respecter reçu par la trésorerie.

- Une DM doit être prise pour imputer la somme de 500 € au compte 2184. La somme sera prise au compte 2313 constructions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ces modifications budgétaires.

Bail du terrain de foot

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la commune loue depuis plus de 50 ans le terrain de football à Monsieur MONET. La trésorerie n'ayant pas de trace du bail de location ou même d'une délibération prise à cette époque, il est nécessaire de prendre une délibération dans laquelle il est stipulé que M MONET loue ces parcelles à la commune de Beaufort et que la facturation sera faite par le propriétaire suivant l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer un bail avec Monsieur MONET Arnaud organisant la location de la parcelle ZR 57 d'une superficie de 9 513 m² dénommée La Pied Sente de Maubeuge hébergeant le terrain de football depuis 50 ans, moyennant la somme de 314 € révisable suivant l'indice de fermages.

- Abroge toute disposition antérieure.

Achat de mobilier d'occasion à la commune de Glageon

La commune de Beaufort a obtenu, de façon imprévue et sur proposition des services de l'Education Nationale, une ouverture de classe à la rentrée 2022-2023.

Il a donc fallu aménager une salle de classe dans l'urgence dans l'attente de la construction de la nouvelle école et donc rechercher le moyen de la meubler aux meilleures conditions de prix.

La commune de GLAGEON ayant un stock de mobilier non utilisé depuis la fermeture d'une classe, son Maire a proposé la cession de 15 lots « tables et chaises » au prix de 30/ pièce et un bureau au prix de 50 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour décider d'acquérir ce mobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir auprès de la commune de Glageon 15 lots de tables et chaises au prix de 30 € soit 450 € et un bureau au prix de 50 €.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document pour conclure cette affaire.

Questions diverses

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il va y avoir prochainement un article sur l'ouverture de classe qui va être publié dans la presse locale.

ECOLE NIVEAU 2 : Les capteurs de CO2 ne fonctionnent pas car le câble de charge n'a pas été fourni. La directrice avait pourtant indiqué qu'elle s'en occuperait. Madame ROSIER indique qu'elle n'a pas le même écho : ils ne l'utiliseraient pas car trop bruyant.

ECLAIRAGE BOULOIR : L'éclairage extérieur du bouloir reste allumé régulièrement. Il s'agit d'un problème de capteurs trop sensibles qui va être réglé prochainement.

Le parking desservant la salle socioculturelle et le bouloir risque rapidement d'être trop petit. Il ne pourra pas être agrandi dans l'immédiat ; une tolérance est acceptée si les voitures sont mal stationnées, sur les pelouses.

TRAVAUX DE L'ECOLE : les pieux devraient être installés avant la fin du mois.

ARRET DE BUS : Monsieur DENEUVILLE évoque sa demande d'abri bus et d'une plateforme sur la Nationale à l'Etang. Un courrier a été envoyé SMTUS en début de mois.

COLIS DE NOEL CCAS : Madame VEY donne connaissance des groupes de distribution.

GUIRLANDE DE NOEL : Les illuminations vont bientôt être installées. Par souci d'économie et afin de respecter la sobriété énergétique, il est décidé de ne pas installer le parapluie sur la place du Général de Gaulle.

POUBELLES : les nouveaux bacs sont prévus pour le mois de janvier.

TABLEAU DU PERSONNEL : lors de la réunion du personnel du 19 octobre, Mme ROSIER a élaboré un tableau évoquant les remplacements des agents en cas de maladie ou d'absence. Elle souhaite instaurer une liste de conseillers susceptibles d'aider en cas de besoin. Mesdames PECHER, VERCLYTTTE, PAQUET, VEY et Messieurs RIVART ET BLAMPAIN se portent volontaires.

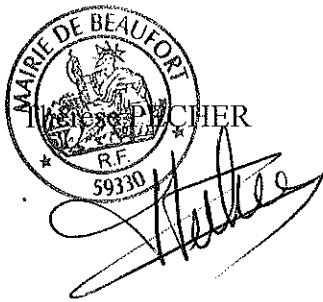
Un appel aux bonnes volontés est lancé pour aider l'employé communal pour l'installation des illuminations de Noël et pour installer la crèche.

Madame le Maire a reçu un appel de Monsieur BERTRAND qui évoque la possibilité d'avoir 5 chalets pour le marché de Noël. A voir.

Dégradation : depuis quelques temps, Beaufort est victime de dégradations de la part de jeunes (barrières abîmées, panneaux de rues dégradés et cabane de chantier visitée). Une surveillance accrue est mise en place.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire,



Le secrétaire de séance

DOMINIQUE VERCLYTTE